

Évaluation de l'impact relatif des facteurs influençant la dynamique de la concentration ethnique dans les écoles de langue française de l'Île de Montréal

Marie McAndrew

Immigration et Métropoles: Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine (CRIMIIDU), www.crimiidu.metropolis.globalx.net
Montréal, QC H3C 3J7

Michel Ledoux

Immigration et Métropoles: Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine (CRIMIIDU), www.crimiidu.metropolis.globalx.net
Centre d'études ethniques, Université de Montréal
Montréal, QC H3C 3J7

Présentation de la recherche

Cet article présente et analyse divers facteurs qui sont à l'origine de la concentration élevée des populations d'origine immigrante dans certaines écoles de langue française de l'Île de Montréal. Il fait suite à une première étude, réalisée en partenariat avec le Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration (MRCI), qui établissait le bilan d'ensemble de l'ampleur, des caractéristiques et des variations du phénomène de la concentration ethnique en milieu scolaire (McAndrew et Ledoux 1994, 1995).

Parmi les principales conclusions qui se dégagent de cette recherche, on doit d'abord noter que l'enjeu étudié est loin d'être marginal. En effet, près du tiers (31%) des écoles de langue française de l'Île de Montréal ont une proportion de 50% ou plus de clientèle d'origine immigrante et 12%, une proportion de plus de 75%. L'analyse du profil de scolarisation des clientèles est encore plus concluante, car elle montre, d'une part, que 54% de la population scolaire d'origine immigrante est scolarisée dans des écoles

à plus de 50% de population d'origine immigrante et d'autre part, que 26% des élèves d'origine immigrante fréquentent même une école où cette proportion dépasse 75%.

Cependant, d'autres données illustrent une situation complexe, qui interdit de sombrer dans l'alarmisme, de parler de ségrégation ou de ghettos. En effet, la plupart des écoles de langue française à forte concentration ethnique sont très pluriethniques et les écoles à forte concentration d'un seul groupe sont très peu nombreuses. En outre, les deux commissions scolaires protestantes contribuent beaucoup plus fortement au phénomène que les commissions scolaires catholiques (si 89% des élèves d'origine immigrante y fréquentent des écoles à plus de 50% d'élèves d'origine immigrante, cette proportion n'est que de 48% au secteur catholique). Finalement, la concentration ethnique dans les écoles et la défavorisation socio-économique ne sont pas corrélées d'une manière significative sur le territoire scolaire montréalais.

Ce premier bilan réalisé, nous avons cherché à mieux comprendre les causes de cette concentration, que nous soupçonnions, suite aux résultats de la première étude et de notre connaissance des milieux, d'être plus complexes que les perceptions spontanées. L'on pense souvent que la concentration dans les écoles est d'abord et avant tout la conséquence de la concentration résidentielle des populations d'origine immigrante dans certains quartiers. Or, l'école montréalaise à cause de son caractère confessionnel aux deux ordres d'enseignement, et en ce qui concerne l'école secondaire, du choix de la polyvalence, est loin d'être systématiquement une école de quartier. De plus, tant au Québec (Conseil supérieur de l'éducation 1993; Berthelot 1991), qu'à l'étranger (Armor 1988; Hawley 1981), d'autres chercheurs ont déjà signalé que certaines pratiques scolaires peuvent augmenter la ségrégation des élèves d'origine minoritaire par rapport à leurs pairs du groupe majoritaire.

Une deuxième recherche (McAndrew et Ledoux 1997) a donc été entreprise, toujours en partenariat avec le MRCI, afin d'explorer l'impact respectif des facteurs socio-écologiques, comme la concentration résidentielle des populations d'origine immigrante dans le quartier de l'école, et des facteurs liés à l'organisation scolaire elle-même, tels le maintien d'une structure confessionnelle, la répartition des classes d'accueil ou la définition des bassins d'école, dans la production du phénomène de la concentration ethnique. Il apparaissait essentiel d'avoir une vision plus précise à cet égard, afin de permettre une action ciblée et adaptée à la spécificité des situations de la part des décideurs dans le dossier.

Les résultats portent sur l'ensemble des 322 écoles de langue française de niveau primaire et secondaire de l'Île de Montréal, avec une attention particulière sur les 97 écoles à forte concentration ethnique. Dans le cadre de notre recherche, une école est dite à forte concentration lorsque plus de 50% de sa clientèle appartient à la «population cible» et à faible ou moyenne

concentration lorsque cette proportion est inférieure ou égale à 50%. L'indicateur composé «population cible» correspond à la somme des sous-ensembles mutuellement exclusifs des élèves nés à l'étranger ou nés de parent(s) né(s) à l'étranger ou de langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Quant à la population non-ciblée, elle comprend le reste de la clientèle, soit les élèves de langue maternelle française ou anglaise, qui sont nés au Canada et dont les deux parents sont nés au Canada. Nous avons utilisé une base de données fournie par le Conseil scolaire de l'Île de Montréal (CSIM) et qui porte sur les inscriptions scolaires pour l'année 1992-1993. Cette base de données est la même qui a été utilisée pour la première étude ainsi que pour toute une série des recherches entreprises depuis 1994 sur l'impact de la concentration ethnique dans les écoles.

L'essentiel de notre analyse est fondée sur l'examen de l'étalement géographique de la clientèle de ces écoles. Nous comparons la provenance de la population cible avec celle de la population non-ciblée, puis de la population de l'accueil avec celle du secteur régulier. En effet, cette démarche nous apparaissait susceptible d'éclairer un certain nombre d'interrogations liées à notre recherche:

- les écoles où prévalent des taux de concentration ethnique élevés sont-elles d'abord des écoles de quartier, ou puisent-elles au contraire leur clientèle dans un bassin situé largement à l'extérieur du quartier environnant l'école?
- La population cible a-t-elle plus tendance que la population non-ciblée à être captive de son école de quartier ou au contraire, se déplace-t-elle (ou est-elle déplacée) vers des écoles extérieures au quartier qu'elle habite?
- Au delà de ce constat d'ensemble, quelles différences peut-on cerner quant à l'étalement géographique des clientèles selon les secteurs confessionnels et les commissions scolaires?
- Les élèves des classes d'accueil des écoles à forte concentration proviennent-ils du bassin de l'école ou au contraire leur présence contribue-t-elle à accentuer le phénomène?

De manière plus précise sur le plan méthodologique, nous avons construit pour chaque école un bassin géographique. Dans le cas des écoles primaires, ce bassin consiste en l'unité de planification scolaire (UPS)¹ sur laquelle est

1. Le territoire de l'Île de Montréal est divisé en 412 UPS, qui servent principalement à établir une carte de la défavorisation du territoire, et à déterminer un indice de défavorisation des écoles à des fins d'allocation de ressources supplémentaires aux écoles les plus démunies (CSIM 1993).

située l'école et de toutes les UPS qui sont contiguës à celle-ci. Dans le cas des écoles secondaires, dont le bassin est nécessairement plus large, nous avons ajouté au bassin la deuxième couronne des UPS, c'est-à-dire que le bassin comprend, en plus de l'UPS sur laquelle est située l'école, toutes les UPS qui partagent une frontière avec celle-ci et toutes celles qui sont contiguës à ces dernières (voir la figure 1, qui donne des exemples de bassins d'écoles primaire et secondaire). L'UPS de provenance de chacun des élèves étant disponible au CSIM, nous avons pu départager, pour chacune des écoles, les élèves habitant le bassin des élèves habitant à l'extérieur du bassin.

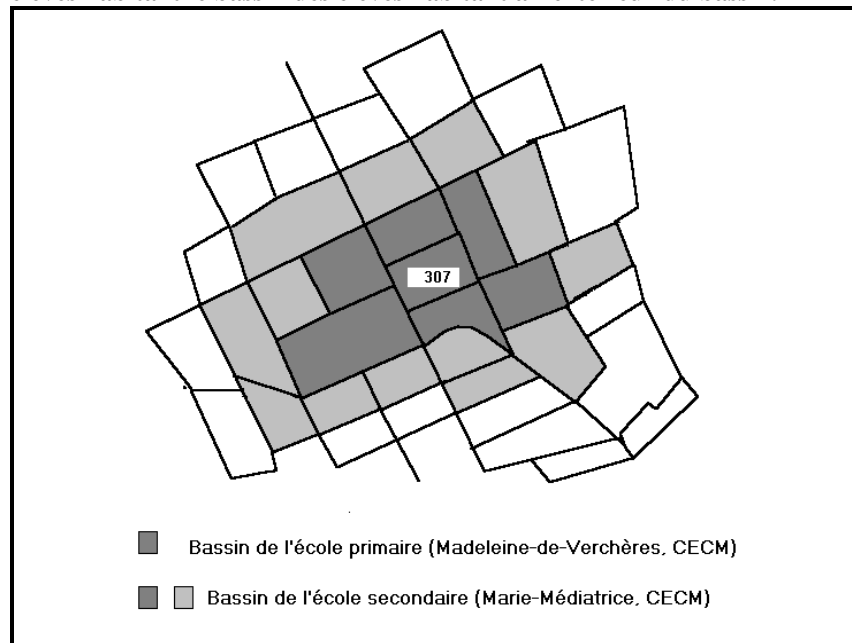


FIGURE 1 Bassins d'une école primaire et d'une école secondaire situées sur l'UPS 307

Les UPS situées dans des quartiers faiblement peuplés sont en général plus grandes que celles qui sont situées dans des quartiers plus densément peuplés. Dans cette étude, la taille du bassin de l'école varie donc selon la taille du territoire qu'elle dessert. Cette manière de déterminer le bassin nous est apparue préférable à l'autre méthode envisagée, qui consistait à tracer un cercle de même rayon autour de chacune des écoles avec l'aide d'une base de données des codes postaux et qui ne tenait pas compte de la variabilité des territoires à desservir pour chaque école.

La méthode retenue a toutefois des limites. La principale est que les écoles peuvent partager en partie un même bassin. La notion de bassin d'école est donc utilisée uniquement pour les fins de l'analyse comparative et ne réfère pas au territoire exclusif d'une école et encore moins à un

territoire qui aurait été balisé à des fins administratives. Notons aussi que les bassins ont parfois des formes irrégulières, à cause des formes variées que prennent les UPS dans certains quartiers et que l'analyse spatiale des obstacles à la mobilité des élèves (voies ferrées, viaduc, parcs, etc.) qui pourraient influencer les profils d'étalement des clientèles de certaines écoles n'a pas été faite.

Notre exploration permet de relativiser l'impact des facteurs socio-écologiques par rapport à l'impact des facteurs liés à l'organisation scolaire pris dans leur ensemble. Par contre, elle ne permet pas d'identifier spécifiquement chacun des facteurs organisationnels ou son impact précis, à l'exception d'une pratique organisationnelle particulière, la répartition des classes d'accueil, qui fait l'objet d'une analyse plus loin dans cet article. Nous avons toutefois développé, à titre heuristique, un premier essai de typologie des écoles en fonction du type de production de la concentration ethnique qui semble y prévaloir, dont certaines catégories nécessiteront, ultérieurement, des analyses plus fines basées sur une méthodologie qualitative.

Cet article est divisé en deux parties. Dans la première, nous procédons d'abord à une description des résultats de l'ensemble des élèves de la population cible et de la population non-ciblée en fonction d'un certain nombre de variables, soit l'ordre d'enseignement, le secteur confessionnel, la commission scolaire et le niveau de concentration ethnique de l'école et procédons ensuite à une analyse de l'impact de la localisation des classes d'accueil sur la concentration ethnique. Dans la deuxième partie, nous présentons la typologie décrite plus haut, tout en proposant une réflexion sur l'impact de l'appartenance des écoles à l'une ou l'autre des catégories sur la marge de manoeuvre dont disposeraient les déci-deurs, dans l'hypothèse où ils considéreraient pertinent d'intervenir.

Analyse de l'étalement résidentiel selon le type d'école

Ordre d'enseignement, secteur confessionnel et commission scolaire

À l'examen du tableau 1, un constat s'impose d'emblée: le degré d'étalement résidentiel des élèves en fonction de l'école fréquentée varie de manière importante selon les ordres d'enseignement. Une proportion beaucoup plus grande de l'ensemble des élèves des écoles primaires demeurent à l'intérieur du bassin de l'école (80,1%, contre 54,4% pour les écoles secondaires), même si les bassins que nous avons définis sont plus petits. Cela n'est guère étonnant, car on le sait, il y a moins d'écoles secondaires, elles accueillent en moyenne un plus grand nombre d'élèves et ces derniers sont recrutés sur un territoire plus vaste. L'analyse qui suit tiendra donc toujours compte de

l'ordre d'enseignement.

En ce qui a trait aux deux groupes faisant l'objet de l'étude, la population cible et la population non-ciblée, on constate que les premiers sont proportionnellement moins nombreux à habiter à proximité de l'école que les seconds (65,8% et 73,6% respectivement, une différence de 7,8%). Cette différence se maintient quel que soit l'ordre d'enseignement. Au primaire, en effet, 75,2% des élèves de la population cible proviennent du bassin de l'école contre 83,4% des élèves de la population non-ciblée, une différence de 8,2%. Au secteur secondaire, un peu plus de la moitié de la population cible (50,3%) habite dans le bassin de l'école contre 57,1% de la population non-ciblée, une différence de 6,8%. Il est donc déjà possible d'affirmer que la concentration ethnique dans les écoles est plus qu'une simple conséquence de la concentration résidentielle, sans toutefois nous permettre d'identifier les facteurs qui sont ici à l'oeuvre.

L'analyse de la spécificité des secteurs confessionnels, qui offre des contrastes beaucoup plus saisissants, permet toutefois déjà d'apporter quelques

TABLEAU 1 Proportion des population totale, population cible et population non-ciblée habitant à l'intérieur du bassin de l'école, par commission scolaire et par ordre d'enseignement

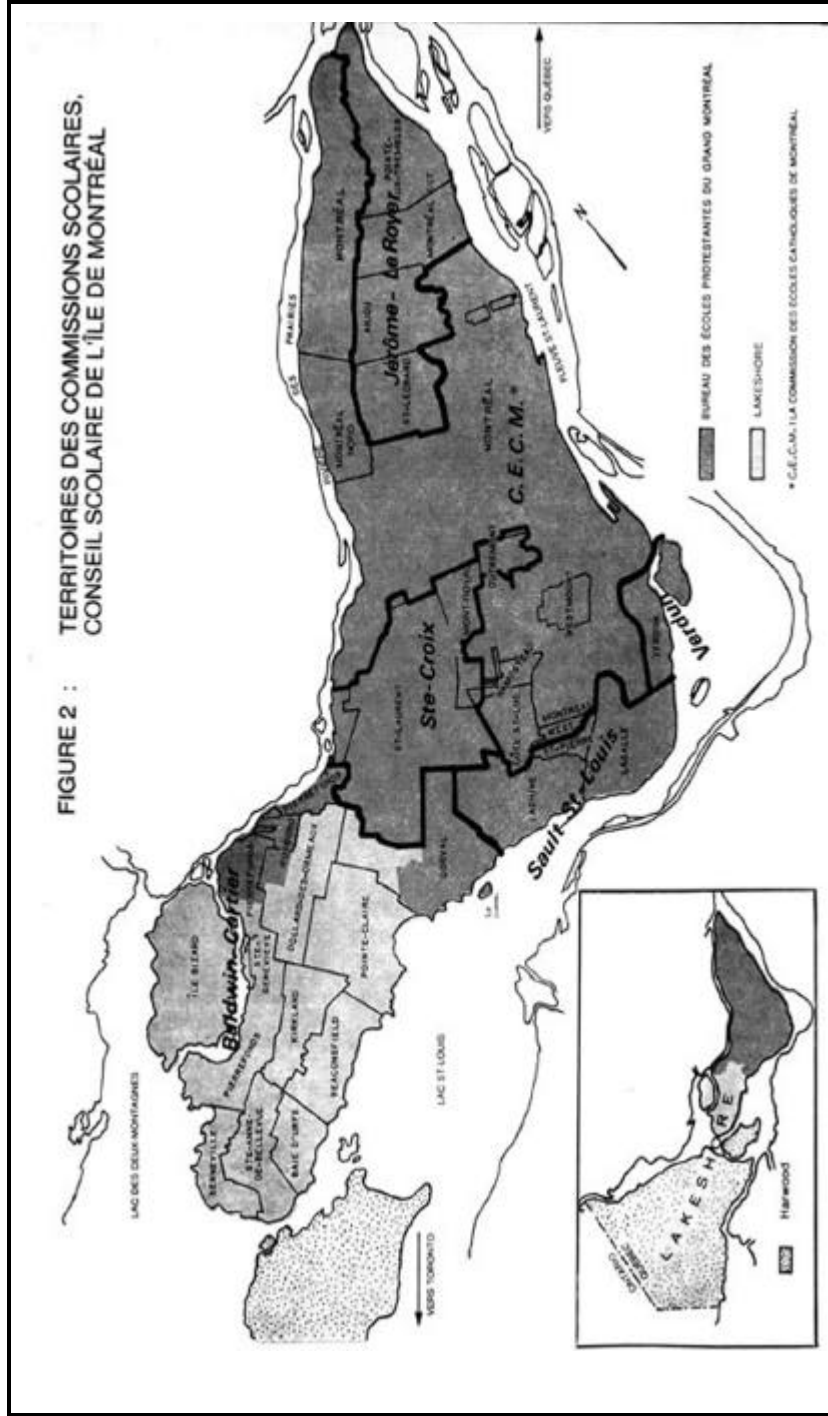
	Population Totale			Population cible			Population non-ciblée		
	Total	Int. du bassin %		Total	Int. du bassin %		Total	Int. du bassin %	
		bassin	%		bassin	%		bassin	%
NIVEAU PRIMAIRE									
Commissions catholiques (total)	75,430	64,554	85.6	27,756	22,794	82.1	47,674	41,760	87.6
Com. des écoles catholiques de Montréal	46,748	39,586	84.7	18,104	14,651	80.9	28,644	24,935	87.1
Jérôme - Le Royer	9,086	8,158	89.8	2,415	2,112	87.5	6,671	6,046	90.6
Baldwin-Cartier	7,063	5,655	80.1	2,413	1,874	77.7	4,650	3,781	81.3
Sainte-Croix	5,040	4,143	82.2	3,210	2,725	84.9	1,830	1,418	77.5
Sault-Saint-Louis	4,774	4,433	92.9	1,148	1,010	88.0	3,626	3,423	94.4
Com. des écoles cath. de Verdun	2,719	2,579	94.9	466	422	90.6	2,253	2,157	95.7
Commissions protestantes (total)	10,680	4,458	41.7	6,497	2,968	45.7	4,183	1,490	35.6
Com. des écoles prot. du Grand Mtl.	8,444	3,573	42.3	5,707	2,623	46.0	2,737	950	34.7
Lakeshore	2,236	885	39.6	790	345	43.7	1,446	540	37.3
TOTAL (Comm. cath. et prot.)	86,110	69,012	80.1	34,253	25,762	75.2	51,857	43,250	83.4
	Population Totale			Population cible			Population non-ciblée		
	Total	Int. du bassin %		Total	Int. du bassin %		Total	Int. du bassin %	
		bassin	%		bassin	%		bassin	%
NIVEAU SECONDAIRE									
Commissions catholiques (total)	50,844	28,816	56.7	18,982	10,151	53.5	31,862	18,665	58.6
Com. des écoles cath. de Montréal	32,722	18,589	56.8	12,653	6,496	51.3	20,069	12,093	60.3
Jérôme - Le Royer	5,632	3,482	61.8	1,655	1,109	67.0	3,977	2,373	59.7
Baldwin-Cartier	4,284	1,523	35.6	1,649	689	41.8	2,635	834	31.7
Sainte-Croix	3,502	2,612	74.6	803	624	77.7	2,699	1,988	73.7
Sault-Saint-Louis	3,282	1,666	50.8	2,061	1,133	55.0	1,221	533	43.7
Commission des écoles cath. de Verdun	1,422	944	66.4	161	100	62.1	1,261	844	66.9
Commissions protestantes (total)	4,083	1,049	25.7	2,906	856	29.5	1,177	193	16.4
Com. des écoles prot. du Grand Mtl.	3,567	1,039	29.1	2,514	851	33.9	1,053	188	17.9
Lakeshore	516	10	1.9	392	5	1.3	124	5	4.0
TOTAL (Comm. cath. et prot.)	54,927	29,865	54.4	21,888	11,007	50.3	33,039	18,858	57.1

éléments de réponse à cet égard. En effet, dans les écoles catholiques, les élèves sont beaucoup plus nombreux à habiter à proximité de l'école que dans les écoles protestantes. Au primaire, plus de 85,6% des élèves du secteur catholique proviennent du bassin de l'école contre 41,7% seulement des élèves du secteur protestant. Au niveau secondaire, c'est le cas de 56,7% des élèves des commissions catholiques et de 25,7% seulement des élèves des commissions protestantes. Les écoles primaires catholiques semblent donc être les seules véritables écoles de quartier à Montréal.

Passons maintenant à l'analyse de nos deux populations en tenant compte de la confessionnalité des écoles. Dans l'ensemble des écoles catholiques de niveau primaire d'abord, 82,1% de la population cible et 87,6% de la population non-ciblée habite à proximité de l'école, une différence de 5,5%. Cette différence à la faveur de la population non-ciblée tend à se maintenir dans toutes les commissions scolaires (voir la figure 2 pour les territoires desservis par les commissions scolaires), à l'exception de la commission Sainte-Croix, où un pourcentage moins élevé de la population non-ciblée (77,5%) que de la population cible (84,5%) habite le bassin de l'école. On notera à ce sujet que la commission scolaire Sainte-Croix se démarque des autres commissions du secteur catholique en ce qu'elle est aussi, et de loin, la commission scolaire ayant la plus forte concentration ethnique du secteur catholique. Cette concentration est imputable à la concentration résidentielle des minorités dans le territoire desservi par cette commission. Dans les autres commissions scolaires, la population cible a toujours moins tendance à provenir du bassin.

La situation est moins claire dans les écoles catholiques du niveau secondaire. Si 58,6% de l'ensemble de la population non-ciblée habite le bassin de l'école, contre 53,5% de la population cible, on observe une plus grande variation au niveau des commissions scolaires, et tout d'abord entre elles, car entre 35,6% (Baldwin-Cartier) et 74,6% (Sault-Saint-Louis) de la population totale habite le bassin. Les différences entre les pourcentages de la population cible et de la population non-ciblée provenant du bassin varient plus qu'au primaire, de 8,9% en faveur de la population non-ciblée (CECM) à 11,3% en faveur de la population cible (Ste-Croix).

Dans le secteur protestant, il appert que la situation générale est inversée, c'est-à-dire qu'au niveau primaire comme au niveau secondaire, une plus grande proportion des élèves de la population cible habitent le bassin que la population non-ciblée. Au primaire, si 45,7% de la population cible habite le bassin de l'école, ce n'est le cas que de 35,6% de la population non-ciblée, une différence de 10,1% en faveur de la population cible. Quant aux écoles secondaires, 29,5% de la population cible habite à proximité de l'école contre 16,4% seulement de la population non-ciblée.



Quelques remarques s'imposent cependant au sujet des commissions protestantes et de la CEPGM en particulier. On note d'abord que la population non-ciblée est relativement peu nombreuse dans le secteur protestant (4183 élèves ou 39,1% de la clientèle du secteur primaire et seulement 1177 élèves ou 28,8% de la clientèle du secondaire). Qui plus est, nous avons déjà fait part de réserves importantes sur les données de la CEPGM dans notre premier article sur la concentration ethnique. En comparant nos données avec celles d'une autre étude effectuée sur le terrain (Estinvil 1993), on y dénombrait 1500 élèves de moins d'origine haïtienne au primaire et 650 de moins au secondaire que dans cette dernière. Si on soustrayait, uniquement pour les fins d'une démonstration, ces élèves manquants d'origine haïtienne de la population non-ciblée, il ne resterait plus qu'environ 1200 élèves appartenant à la population non-ciblée à la CEPGM au niveau primaire et moins de 500 au niveau secondaire. Dans les deux cas, la population non-ciblée représenterait à peine plus de dix pour cent des élèves. Dans le contexte de la très forte concentration ethnique qui prévaut à la CEPGM et des doutes qui pèsent sur les données fournies par cette dernière, ces différences entre la population cible et la population non-ciblée n'apparaissent guère significatives. Ce qui est marquant, c'est qu'à l'inverse des commissions catholiques, cette commission recrute une proportion très majoritaire de ses élèves parmi la population cible (voire une majorité écrasante si on s'en fie à l'étude d'Estinvil) et qu'une grande proportion de ces derniers n'habitent pas à proximité de l'école.

TABLEAU 2 Proportion de la population-cible et de la population non-ciblée habitant à l'intérieur du bassin de l'école, par ordre d'enseignement et niveau de concentration ethnique

Écoles Primaires Niveau de concentration	Population cible			Population non-ciblée		
	Total	Int. du bassin	%	Total	Int. du bassin	%
0 à 50%	13,814	10,769	78.0	42,827	36,256	84.7
> 50%	20,439	14,993	73.4	9,030	6,994	77.5
Total	34,253	25,762	75.2	51,857	43,250	83.4
Écoles Secondaires						
Niveau de concentration						
0 à 50%	11,789	5,906	50.1	29,067	16,822	57.9
> 50%	10,099	5,101	50.5	3,972	2,036	51.3
Total	21,888	11,007	50.3	33,039	18,858	57.1

Concentration ethnique

Le tableau 2 donne des indications sur l'étalement résidentiel de nos deux populations selon le niveau de concentration ethnique de l'école. Deux conclusions s'en dégagent: d'une part, que les écoles à forte concentration de population cible recrutent un peu plus à l'extérieur du bassin que les écoles

à faible et moyenne concentration et, d'autre part, que dans les deux types d'écoles la population cible compte une proportion plus basse de personnes habitant le bassin (dans le cas des écoles secondaires cette dernière remarque ne s'applique qu'aux écoles à faible et moyenne concentration).

Au primaire, dans les écoles à faible et moyenne concentration, 78,0% de la population cible habite le bassin de l'école, contre 84,7% de la population non-ciblée. Dans les écoles à forte concentration, ces pourcentages sont de 73,4% pour la population cible et de 77,5% pour la population non-ciblée. Au secondaire cependant, la population non-ciblée ne provient en plus grand nombre du bassin de l'école que la population cible que dans les écoles à faible et moyenne concentration (57,9% et 50,1% respectivement), alors que les pourcentages sont assez semblables dans le cas des écoles à forte concentration (50,3% et 51,3% respectivement).

Ces résultats semblent indiquer que, dans l'ensemble de l'île, la concentration ethnique est en partie due à la présence d'élèves d'origine immigrante provenant de l'extérieur des bassins des écoles. Cependant, le déplacement de la population cible semble aussi favoriser une plus grande diversité ethnique dans les écoles à faible et moyenne concentration. Toutefois, tel que précisé plus haut, une telle analyse ne permet pas de déterminer si ce déplacement est le fait d'un

TABEAU 3 Proportion des population-cible et population non-ciblée habitant à l'intérieur du bassin de l'école, par ordre d'enseignement et secteur confessionnel

	Écoles à faible ou moyenne concentration (0 à 50%)						Écoles à forte concentration (>50% à 100%)					
	Population cible			Population non-ciblée			Population cible			Population non-ciblée		
	Total	Int. du bassin	%	Total	Int. du bassin	%	Total	Int. du bassin	%	Total	Int. du bassin	%
Écoles Primaires												
Secteur catholique	12,747	10,479	82.2	40,544	35,507	87.6	15,009	12,315	82.1	7,130	6,253	87.7
Secteur protestant	1,067	290	27.2	2,283	749	32.8	5,430	2,678	49.3	1,900	741	39.0
Écoles Secondaires												
Secteur catholique	11,541	5,885	51.0	28,575	16,767	58.7	7,441	4,266	57.3	3,287	1,898	57.7
Secteur protestant	248	21	8.5	492	55	11.2	2,658	835	31.4	685	138	20.1

choix des parents liés à des caractéristiques confessionnelles ou pédagogiques particulières de certaines écoles ou le résultat de décisions administratives relatives au découpage scolaire ou à la répartition des classes d'accueil.

La ventilation de ces résultats par secteur confessionnel donne une image plus précise de la dynamique (Tableau 3). Dans les écoles catholiques de niveau primaire, les pourcentages respectifs des deux populations à l'étude ne varient pas, quel que soit le taux de densité ethnique des écoles. En effet, 82,2% des élèves de la population cible demeurent dans le bassin lorsqu'ils fréquentent des écoles à faible et moyenne concentration, et 82,1% dans le cas des écoles à forte concentration. Pour la population non-ciblée, ces pourcentages sont de 87,6% et 87,7% respectivement. Si les élèves de la

population cible se déplacent un peu plus pour aller à l'école, il est clair que ce déplacement ne joue qu'un faible rôle dans la production du niveau de concentration ethnique des écoles primaires catholiques. Il est déjà possible de conclure que ce type d'école est celui où la concentration ethnique en milieu scolaire est la plus liée à la dynamique de concentration des familles immigrantes dans certains quartiers.

Dans le secteur protestant, la situation est très différente. De faibles pourcentages de toutes les populations habitent à proximité de l'école. La population cible des écoles à forte concentration a le pourcentage le plus élevé de personnes provenant du bassin (49,3%), suivi de la population non-ciblée dans ces mêmes écoles (39,0%). C'est dans les écoles à faible et moyenne concentration qu'on se déplace le plus, que l'on fasse partie de la population cible (27,2% de personnes habitent le bassin) ou de la population non-ciblée (32,8%). Ces résultats doivent être nuancés du fait que peu d'élèves du secteur protestant fréquentent des écoles à faible et moyenne concentration.

Au secondaire, dans le secteur catholique, la population cible a moins tendance à provenir du bassin dans les écoles à faible et moyenne concentration (51,0% contre 58,7% pour la population non-ciblée), mais dans le cas des écoles à forte concentration, les pourcentages sont semblables (57,3% et 57,7% respectivement). Dans les écoles secondaires protestantes, notons d'abord que près des deux-tiers des élèves font partie de la population cible et fréquentent des écoles à forte concentration ethnique. 31,4% de cette population cible provient

TABLEAU 4 Proportion de la population-cible en classes d'accueil, par ordre d'enseignement et niveau de concentration ethnique

Niveau de concentration	Population cible	Classes d'accueil	%
Secteur Primaire			
Faible et moy. (0 à 50%)	13,800	1,045	7.6%
Forte (50 à 100%)	20,278	2,966	14.6%
Total	34,078	4,011	11.8%
Secteur Secondaire			
Faible et moy. (0 à 50%)	11,756	845	7.2%
Forte (50 à 100%)	10,033	988	9.8%
Total	21,789	1,833	8.4%

du bassin. Les autres catégories regroupent peu d'élèves.

On voit donc qu'en ce qui concerne les écoles protestantes ainsi que l'ensemble des écoles secondaires, la concentration ethnique relève d'une variété de facteurs au sein desquels il est probable que la concentration résidentielle la population d'origine immigrante joue un rôle limité. Les interventions visant à répartir les populations d'origine immigrante d'une façon plus équilibrée dans l'ensemble des quartiers de l'Île auraient peu

d'impact sur la concentration ethnique dans ces écoles.

Impact de la répartition des classes d'accueil sur le phénomène de la concentration ethnique

Parmi les facteurs scolaires qui pourraient influencer la dynamique de la concentration ethnique, la répartition des classes d'accueil est souvent invoquée par les intervenants et décideurs. C'est pourquoi nous avons obtenu du CSIM des données relatives à la présence des élèves de l'accueil dans les différentes écoles de langue française de l'Île de Montréal ainsi qu'à leur modèle d'étalement résidentiel par rapport à l'école fréquentée, afin de comparer leur impact respectif sur la concentration ethnique dans les écoles à forte concentration et les écoles à faible ou moyenne concentration.

Tout d'abord, à partir des données du tableau 4, il est déjà possible de conclure que la présence des classes d'accueil coïncide avec celle de la concentration ethnique dans les écoles. Au primaire, les classes d'accueil ne contribuent que 7,6% de la population cible dans les écoles à faible et moyenne concentration contre 14,6% pour les écoles à forte concentration. Dans le cas des écoles secondaires, ces pourcentages sont de 7,2% et 9,8% respectivement.

Cependant ces seules données ne permettent pas de conclure à une relation de cause à effet entre des pratiques organisationnelles et la concentration ethnique. En effet, la coïncidence de la concentration ethnique et de la présence de classes d'accueil pourrait être liée à une forte représentation des populations

TABLEAU 5 Pourcentage de la population cible, de la population non-ciblée et de l'accueil habitant à l'intérieur du bassin de l'école, par ordre d'enseignement et niveau de concentration ethnique

Niveau de concentration	Pop. non-ciblée en bassin	Population cible en bassin	Accueil en bassin	Pop. cible - classes d'accueil en bassin
Niveau Primaire				
Moins de 50%	84.7	78.0	34.3	81.5
Plus de 50%	77.5	73.4	50.8	77.2
Total	83.4	75.2	46.5	79.0
Niveau Secondaire				
Moins de 50%	57.9	50.1	30.8	51.6
Plus de 50%	51.3	50.5	49.5	50.6
Total	57.1	50.3	40.9	51.1

allophones nouvellement arrivées à proximité des diverses écoles. Seule une analyse du modèle d'étalement résidentiel des élèves de l'accueil par rapport à l'école qu'ils fréquentent est susceptible de nous permettre de nous prononcer à cet égard.

Les données présentées au tableau 5 permettent d'explorer le rôle spécifique des classes d'accueil dans la production de la concentration ethnique. On y voit, notamment, qu'au primaire les élèves des classes d'accueil, quel que soit le taux de densité de l'école qu'ils fréquentent, proviennent significativement moins du bassin de l'école que la population-cible dans son ensemble (respectivement 34,3% vs 78% dans les écoles à faible ou moyenne densité et 50,8% vs 73,4% dans les écoles à forte densité) et qu'une part non négligeable des différences qui existent entre la population non-ciblée et la population cible quant à leur degré d'étalement résidentiel par rapport à l'école fréquentée peut être expliquée par la présence des élèves de l'accueil. En effet, on constate, toujours au tableau 5, que lorsque l'on soustrait l'accueil de la population cible, le pourcentage d'élèves habitant le bassin au sein des deux populations (cible et non-ciblée) est presque identique (77,5% vs 77,2%) dans le cas des écoles à forte concentration.

Au primaire, la tendance à répartir les classes d'accueil davantage dans les écoles à forte concentration que dans les écoles à faible et moyenne concentration semble plausible.² La surreprésentation de l'accueil dans ce type d'écoles ne peut être expliquée uniquement par la présence d'élèves nouvellement arrivés dans le quartier avoisinant, puisque près de la moitié des élèves de l'accueil de ces écoles habitent à l'extérieur du bassin. Il n'est toutefois pas possible de confirmer ou d'infirmier si cette tendance a un impact sur le pourcentage total d'écoles à forte concentration sur l'Île de Montréal. En effet, pour être en mesure de se prononcer à cet égard, il faudrait savoir si ces élèves d'accueil déplacés dans des écoles extérieures à leur quartier de résidence proviennent de milieux à concentration ethnique équivalente (auquel cas l'impact serait nul, des écoles de densité équivalente se contentant d'échanger des élèves pour des raisons de commodité) ou de milieux à concentration plus faible (auquel cas, il resterait encore à évaluer quantitativement l'impact sur les taux de concentration ethnique de la présence d'une population assez peu nombreuse).

Au secondaire, toutefois, la situation est moins claire, puisque dans les écoles à forte concentration, on ne note aucune différence significative quant au degré d'étalement résidentiel par rapport à l'école fréquentée dans la population non-ciblée, la population cible et à l'intérieur de cette dernière, la population provenant des classes d'accueil (seulement respectivement 51,3%, 50,5% et 49,9% des élèves de ces populations proviennent du bassin des écoles). À l'inverse, les écoles secondaires à faible densité ressemblent

2. Signalons que ces hypothèses sont formulées à titre heuristique : elles devront être explorées, dans un premier temps, par des analyses par école comme celles que nous présentons dans la partie qui suit et, à plus long terme, par des études qualitatives approfondies des contextes de décision locaux.

davantage aux écoles primaires: les élèves de l'accueil y proviennent beaucoup moins du bassin que la population non-ciblée et que la population cible et leur présence accentue l'écart qui existe entre la population cible et la population non-ciblée. L'absence de rapports étroits entre les écoles secondaires et leur bassin rend l'analyse difficile, sinon hasardeuse. C'est pourquoi nous éviterons ici de formuler des hypothèses et réserverons nos commentaires dans le cadre de l'analyse par école qui suit.

Typologie des écoles à forte concentration selon le type de production de la concentration ethnique qui semble y prévaloir

Afin de compléter cette première exploration de l'impact respectif des facteurs socioécologiques et scolaires dans la production de la concentration ethnique, nous avons tenté de regrouper les écoles à forte concentration selon le type de production de la concentration ethnique qui semble y prévaloir. En effet, le phénomène de la concentration de clientèles particulières dans certaines écoles est, en lui-même, un phénomène localisé, spatialisé et, comme nous l'avons vu dans le cadre de ce rapport, les approches globales n'arrivent à le cerner que de manière imparfaite et imprécise.

A partir de la base de données décrite plus haut, nous avons analysé chacune des 79 écoles primaires et 18 écoles secondaires de langue française de l'Île de Montréal à forte concentration ethnique en fonction des variables suivantes: la concentration ethnique; la population totale; le pourcentage de la population totale, de la population cible et de la population non-ciblée demeurant dans le bassin de l'école; le pourcentage des élèves en classe d'accueil et, parmi ceux-ci, le pourcentage demeurant dans le bassin de l'école; ainsi que la réduction potentielle de la concentration ethnique qu'entraînerait le départ des élèves de l'accueil vivant à l'extérieur du bassin. Nous insistons ici sur le caractère hypothétique de cette dernière opération mathématique: dans la vie scolaire réelle, il est évident, en effet, qu'il faudrait relocaliser ces élèves quelque part. Selon la spécificité des contextes, la réduction de la concentration ethnique dans une école à forte concentration pourrait donc augmenter la concentration dans une école équivalente ou, au contraire, diffuser le phénomène au sein d'écoles à plus faible concentration. En raison des contraintes d'espace, nous ne présentons pas dans cet article les tableaux pour chacune des écoles. Ces données sont cependant disponibles dans le rapport qui est à la base de cet article (McAndrew et Ledoux 1997).

A partir d'une analyse approfondie des profils de ces 97 écoles et de multiples retours critiques sur notre démarche, nous avons, dans un deuxième temps, développé une typologie des écoles en fonction du type de production de la concentration ethnique qui semble y prévaloir et de la marge de

manoeuvre que laisse cette dynamique aux décideurs qui jugeraient pertinent d'intervenir dans le dossier. Cette typologie comporte trois catégories au primaire et deux au secondaire qui ne sont pas toujours absolument exclusives, étant donné l'existence d'écoles atypiques qui ont été difficiles à classer. Cependant, la prédominance d'un type de facteur à l'intérieur de chacune des catégories est suffisamment claire pour qu'on puisse en affirmer la spécificité. Les tableaux 6a et 6b synthétisent les caractéristiques principales des écoles de chacune des catégories.

Au primaire (tableau 6a), la première catégorie est celle des écoles où la concentration ethnique est essentiellement un effet de la concentration résidentielle. Cette catégorie, qui représente 38% des écoles primaires à forte concentration ethnique et regroupe 39% de la population cible fréquentant ce type d'école, comprend 30 écoles dont la grande majorité est du secteur catholique³ et à très faible étalement de clientèle. La population totale y provient à plus 90% du bassin et le profil de la population cible est assez semblable à cet égard à celui de la population non-ciblée (elle a souvent même tendance à provenir davantage du bassin). Quant à la population d'accueil, sa présence ne semble pas jouer un rôle important dans la production de la concentration ethnique, à quelques exceptions près, (dont la plus importante ne dépasse pas les 2,3% d'impact potentiel), ce qui est dû au fait que cette présence est marginale ou que cette clientèle provient en très grande partie du bassin. La marge de manoeuvre des décideurs scolaires pour réduire la concentration ethnique dans ce type d'écoles apparaît limitée à moins qu'ils n'envisagent le *busing*,⁴ une solution qui a connu peu de succès dans d'autres contextes et dont la transférabilité au Québec apparaît douteuse (McAndrew 1995). Il faudrait donc, si l'on considère la situation comme problématique dans ces milieux, maintenir et intensifier ces mesures de soutien spécifiques à ces écoles à court terme et, à moyen terme, développer des interventions dans le domaine du premier établissement et du logement, visant à favoriser une répartition spatiale plus équilibrée de la population d'origine immigrante sur le territoire montréalais.⁵

3. On retrouve cependant cinq écoles protestantes de « quartier » atypiques

4. Le "busing" est la principale réponse apportée dans les années 60 et 70 au problème de la ségrégation dans les écoles américaines. Des élèves, généralement noirs, étaient transportés par autobus hors de leur quartier, dans des écoles à majorité blanche. Bien que le *busing* existe encore dans certains États, la tendance est à l'abandon de cette pratique depuis le début des années 1980.

5. Une des limites de l'action gouvernementale telle que précisée dans l'Énoncé de politique sur l'immigration et l'intégration (Ministère des communautés culturelles et

TABLEAU 6a Typologie des écoles primaires selon le type de la concentration ethnique

Catégorie	Distribution		Pourcentage des populations habitant le bassin			Caractéristiques relatives aux classes d'accueil		
	Nom des écoles à forte concentration d'élèves de ce type d'école	% des écoles cible fréquent ant ce type d'école	% Pop. totale en bassin	% Pop. non- ciblée en bassin	% de Réduc. de la conc. si on soustrait les élèves de l'accueil	% de Réduc. de la conc. si on soustrait les élèves de l'accueil	% de Réduc. de la conc. si on soustrait les élèves de l'accueil	Environ 0
1- Écoles où la concentration ethnique est le produit de la concentration résidentielle	30	38	> 73	> 85	> 55	< 25	> 56	< 4
2- Écoles où la concentration ethnique est le produit de la concentration résidentielle et de divers facteurs organisationnels	35	44	31 à 89	29 à 85	32 à 99	< 40	> 9	< 13
2a) La présence de l'accueil ne semble pas jouer de rôle significatif	13	16	31 à 85	29 à 84	32 à 90	< 23	> 64	Environ 0

de l'immigration 1990), réside dans la nécessité de respecter la liberté des personnes de choisir leur lieu de résidence. Il est toutefois à noter que la situation dans ces écoles pourrait bénéficier de politiques incitatives ou de counselling visant à favoriser un meilleur accès au logement dans des quartiers plus diversifiés.

La seconde catégorie est celle des écoles où la concentration résidentielle et divers facteurs organisationnels influençant la répartition des clientèles entre écoles semblent se combiner pour produire les situations de concentration ethnique. Cette catégorie, qui représente 44% des écoles primaires à forte concentration ethnique et regroupe 43% de la clientèle cible fréquentant ce type d'écoles, comprend 35 écoles dont la grande majorité sont catholiques et dont l'étalement de la clientèle, sans être très fort, est plus marqué que celui des écoles de la catégorie précédente. La population totale n'y provient du bassin de l'école que dans des pourcentages se situant autour de 75% (variant de 56,1% à 88,5%) alors que la population cible et la population non-ciblée présentent des variations assez fortes dans un sens comme dans l'autre à cet égard. Cette dynamique amène à poser des questions que seule une recherche qualitative approfondie pourrait éclairer, sur les facteurs organisationnels mais peut-être également spatiaux (notamment la présence d'obstacles à la mobilité des élèves) qui amènent les décideurs à diriger divers élèves vivant à l'extérieur du bassin vers ces écoles, à moins que cette situation ne soit l'effet des choix des parents eux-mêmes.

On peut distinguer deux sous-catégories au sein de ces écoles, selon le rôle que la répartition des classes d'accueil semble jouer dans la production de la concentration ethnique. Dans 13 écoles (2a), l'accueil est inexistant ou provient du bassin dans des proportions équivalentes ou supérieures à celle de la population-cible: la répartition de ces élèves vers d'autres écoles n'aurait pas ou peu d'impact sur le pourcentage de concentration ethnique qui y prévaut.

La situation des 22 écoles restantes (2b) est quelque peu différente: l'accueil y provient beaucoup moins du bassin que la population totale et que la population-cible et la répartition des élèves de l'accueil vivant hors du quartier de l'école vers d'autres milieux pourrait influencer la densité ethnique des écoles dans des pourcentages variant de 1% à 12,6%. Il faut toutefois noter que ces pourcentages de réduction sont généralement limités: la réduction de la concentration ethnique ne dépasserait 5% que dans cinq écoles, et cette diminution permettrait de faire descendre le taux de concentration ethnique à moins de 50% dans quatre écoles seulement. L'exercice de répartition des clientèles n'est cependant pas pure conjecture intellectuelle dans cette catégorie: en effet, l'ensemble de ces écoles proviennent de commissions scolaires catholiques qui comptent encore des écoles à faible concentration, ce qui n'est pas le cas des écoles protestantes qui font l'objet de la catégorie 3.

Les décideurs scolaires jouissent donc face à cette seconde catégorie d'une certaine marge de manœuvre: il leur faudrait, notamment, étudier localement la définition des bassins des diverses écoles de leur territoire afin d'identifier si une réorientation vers des écoles à plus faible densité des clientèles cibles vivant hors-bassin des écoles à haute densité qu'elles

fréquentent, ne pourrait pas significativement diminuer le phénomène. Rappelons, que suite à l'échec du *busing*, cette approche de simple «reengineering de la répartition des clientèles» s'est avérée capable de réduire significativement, si non drastiquement, l'isolement des Noirs et des Blancs dans les grandes villes américaines (McAndrew 1995; McAndrew et Lemire 1996). Cette solution serait sans doute également à envisager en ce qui concerne la répartition des élèves de l'accueil vivant hors du bassin des écoles à forte concentration qu'on leur assigne, même si divers facteurs organisationnels ou géographiques peuvent militer en faveur d'un regroupement des classes d'accueil dans des écoles particulières.

La troisième catégorie est celle des écoles primaires où la concentration ethnique est avant tout le produit de la confessionnalité du système scolaire québécois et du pluralisme structurel qu'elle induit au sein des écoles montréalaises. Cette catégorie, qui représente 18% du nombre total d'écoles primaires à forte concentration et regroupe 18% de la population-cible du primaire fréquentant ce type d'écoles, comprend 14 écoles protestantes qui ne sont pas des écoles de quartier et dont la population est très étalée. En effet, le pourcentage de la population totale qui demeure dans le bassin y fluctue de 3,5% à 54,3% et celui de la population-cible, de 4,4% à 55,5%, les taux moyens se situant respectivement à 30% et à 32%. Ce n'est donc pas la concentration résidentielle qui peut rendre compte des taux de concentration de ces écoles dont la moyenne s'établit à 71,9%, mais bien le choix que font certains parents de l'école protestante, en fonction de leurs valeurs religieuses, de leur perception du degré d'ouverture respectif des deux secteurs, à l'égard de la diversité culturelle ou d'autres facteurs à caractère pédagogique ou sociopolitique.

La répartition des classes d'accueil peut également sembler, à première vue, y jouer un certain rôle dans la production de la concentration ethnique puisque dans certaines écoles l'accueil provient beaucoup moins du bassin que la population-cible et que sa réorientation vers des écoles à plus faible densité induirait une réduction de la concentration variant de 0,6% à 6,1%.

Cependant, l'exercice est ici largement hypothétique: les deux commissions scolaires concernées ne comprennent, en effet, que très peu d'écoles à faible concentration et on imagine mal comment l'ensemble de leurs classes d'accueil pourrait y être redirigé sans créer à nouveau des écoles à forte concentration. Dans le contexte actuel, la marge de manoeuvre des décideurs scolaires face à la concentration ethnique dans ces écoles est donc extrêmement limitée: ils ne peuvent qu'y maintenir ou y intensifier diverses mesures de soutien à l'intégration des élèves d'origine immigrante.

A moyen terme, toutefois, dans le cadre d'une restructuration scolaire sur la base de la langue, même si des écoles catholiques et protestantes sont maintenues (et à plus forte raison si elles ne le sont pas), on peut prévoir des mouvements de clientèles d'un ancien secteur confessionnel à l'autre, ce qui devrait diminuer la concentration ethnique dans certaines écoles. En effet, si

dans certains cas, les élèves «anciens protestants» demeureront dans leur «nouvelle» école française ou viendront s'ajouter aux «anciens catholiques» d'écoles présentant déjà des taux de concentration élevés, dans d'autres, on peut penser qu'ils s'inséreront aussi dans des écoles de quartiers «anciennement catholiques» où la présence de la population non-ciblée est encore importante. Bien qu'il soit tentant d'énoncer des hypothèses à cet égard, nous ne connaissons pas encore toutes les conséquences de la restructuration scolaire et l'évaluation de l'impact de la réforme sur la dynamique de la concentration ethnique dans les écoles de langue française est largement conjecturale.

Au secondaire (tableau 6b), on ne compte que deux catégories, puisqu'aucune école secondaire n'est à proprement parler une école de quartier et qu'on n'y retrouve en aucun cas des pourcentages de clientèles provenant du bassin de l'école équivalents à ceux rencontrés dans les écoles primaires de la catégorie 1. L'étalement de la clientèle au secondaire est tel qu'on ne saurait identifier des écoles où la concentration ethnique est uniquement le produit de la concentration résidentielle. En ce qui concerne les deux autres catégories, elles correspondent assez étroitement aux catégories 2 et 3 du primaire et beaucoup d'analyses sont communes aux deux ordres d'enseignement. C'est pourquoi nous nous efforcerons ici de faire ressortir les contrastes plutôt que les points communs que nous ne reprendrons pas.

La catégorie 4 est celle des écoles où la concentration résidentielle et divers facteurs organisationnels semblent se combiner pour produire la concentration ethnique. Cette catégorie, qui représente 44% des écoles secondaires à forte concentration ethnique et regroupe 50% de la clientèle-cible du secondaire fréquentant ce type d'écoles, comprend 11 écoles catholiques dont l'étalement de la clientèle est moyen. Le pourcentage de la population totale vivant dans le bassin de l'école y varie en effet de 58,2% à 89,8%, alors que la population cible et la population non-ciblée présentent des variations assez fortes dans un sens comme dans l'autre à cet égard. Comme dans le cas de la catégorie 2, on peut y distinguer deux sous-catégories selon le rôle que la répartition des classes d'accueil semble y jouer dans la production de la concentration ethnique. Dans huit écoles (4a), l'accueil est inexistant ou provient du bassin dans des proportions équivalentes ou supérieures à celles de la population cible: dans le meilleur des cas, la répartition de ces élèves d'accueil vivant hors-bassin vers d'autres écoles ne réduirait la concentration ethnique que de 0,7 %.

Dans les trois autres écoles restantes (4b), l'accueil semble jouer un plus grand rôle même si celui-ci est loin d'atteindre l'impact qu'il semblait avoir dans la catégorie équivalente au primaire. En effet, même si l'accueil provient beau-coup moins du bassin que la population cible, dans le meilleur des cas, étant donné les rapports numériques entre population totale, population cible

TABLEAU 6b Typologie des écoles secondaires selon le type de la concentration ethnique

Catégorie	Distribution		Pourcentage des populations habitant le bassin			Caractéristiques relatives aux classes d'accueil			
	Nomb re d'éco les	% des écoles à forte concent ration type d'école cible	% Pop. totale en bassin	% Pop. cible en bassin	% Pop. non-ciblée en bassin	% d'élèves en l'acceu il classe d'accu il bassin	% de l'acceu il soustrait les élèves de l'accueil		
4- Écoles où la concentration ethnique est le produit de la concentration résidentielle	11	61	75	11 à 89	8 à 93	14 à 85	< 22	39 à 72	< 2
4a) La présence de l'accueil ne semble pas jouer de rôle significatif	8	44	50	11 à 89	8 à 93	14 à 85	< 18	50 à 72	Environ 0
4b) La présence de l'accueil semble jouer un rôle	3	17	25	38 à 80	36 à 76	45 à 84	6 à 22	39 à 49	1 à 2
5- Écoles où la concentration ethnique est le produit de la confessionnalité du système	7	39	25	< 49	< 50	< 36	< 34	20 à 55	< 8
TOTAL	18	100	100	--	--	--	--	--	--

et population d'accueil, la répartition des élèves de l'accueil habitant à l'extérieur du bassin ne réduirait la concentration que de 2,4%.

La marge de manoeuvre des décideurs semble donc moins grande au secondaire qu'au primaire même lorsqu'il s'agit d'écoles à caractéristiques équivalentes. Cependant, il serait pertinent d'entreprendre ici aussi l'examen du processus de définition des bassins des écoles et de diverses stratégies de répartition des clientèles scolaires, susceptibles de favoriser une meilleure répartition de la population non-ciblée et de la population cible dans les diverses écoles du territoire de la commission scolaire. Étant donné l'âge des élèves et leur plus grande autonomie, on peut aussi se demander si l'on ne devrait pas explorer diverses approches incitatives, visant à favoriser la fréquentation d'écoles communes à projet spécifiquement interculturel par les élèves d'origine immigrante et les élèves francophones d'origine canadienne-française, sur le modèle des «magnet schools» américains (McAndrew 1995), axés sur le rapprochement entre Blancs et Noirs.

La cinquième et dernière catégorie, qui correspond à la catégorie 3 au primaire, est celle des écoles secondaires où la concentration ethnique est avant tout le produit de la confessionnalité du système. Cette catégorie, qui représente 39% du nombre total d'écoles secondaires à forte concentration et regroupe 25% des élèves de la population-cible fréquentant ce type d'écoles, comprend sept écoles protestantes à très fort étalement de clientèle. Le pourcentage de la population totale en bassin y varie de 1,9% à 48,5% avec un taux moyen de 30,5%.

L'essentiel de l'analyse élaborée au sujet des écoles primaires de la catégorie 3 s'applique à ces écoles secondaires. La concentration ethnique élevée qui y prévaut (moyenne de 79,3%) y entretient peu de liens avec la concentration résidentielle, puisqu'elle résulte du choix d'une école protestante par les élèves ou leurs parents eux-mêmes, qui se déplacent plus que dans le secteur catholique pour fréquenter ce type d'école. Ici encore, l'effet «répartition des classes d'accueil» joue peu, vu le petit nombre d'écoles à faible et moyenne concentration où pourraient être dirigés les élèves de l'accueil habitant à l'extérieur du bassin. De plus, et peut-être encore davantage qu'au primaire vu la mobilité des élèves à cet âge, on peut envisager que la restructuration scolaire sur la base de la langue y réduira la concentration ethnique, en amenant une certaine proportion de ces quelques 3000 élèves de la population cible à être davantage en contact avec la clientèle non-ciblée dans de nouvelles écoles secondaires de langue française.

A court terme, il faut toutefois rappeler que la principale intervention possible demeure le maintien ou l'accroissement du soutien consenti à ce milieu, pour autant, bien entendu, que l'on considère la situation qui y prévaut comme problématique sur le plan de l'intégration. À l'opposé des écoles de la catégorie 4, vu la faiblesse de la clientèle non-ciblée, on ne peut y envisager de projets comme la fréquentation d'écoles communes à caractère interculturel.

Conclusion

Cette étude des facteurs influençant la dynamique de la concentration ethnique dans les écoles de langue française de l'Île de Montréal a permis d'illustrer la multidimensionalité du phénomène et des interventions qui pourraient être mises en oeuvre pour en atténuer l'ampleur et les effets pressentis ou vérifiés.

La concentration résidentielle de certains groupes d'origine immigrante, le pluralisme structurel généré par la confessionnalité du système scolaire québécois, ainsi que diverses pratiques organisationnelles liées à la définition des bassins des écoles et à la répartition des classes d'accueil, semblent se conjuguer diversement pour produire une situation complexe qui résiste à toute analyse trop réductrice.

À l'intérieur même des cinq catégories d'écoles, une explication plus fine des spécificités locales serait nécessaire afin d'éclairer nos constats globaux basés sur des données quantitatives plutôt statiques. Il faudrait effectuer des analyses plus dynamiques des processus de prise de décision tant de la part des usagers que des administrateurs, qui influencent la fréquentation par la clientèle-cible de divers types d'écoles à forte concentration ethnique.

Par ailleurs, la réflexion sur l'intervention dans le dossier doit également être poursuivie; en effet, dégager une marge de manoeuvre pour les décideurs scolaires n'équivaut pas à se prononcer sur la pertinence d'intervenir dans ce domaine. Nous avons, au fur et à mesure de la dernière partie de cette étude, suggéré quelques pistes basées sur l'analyse des expériences étrangères menées dans le cadre du projet plus large où s'inscrit ce document. Cette voie devrait être développée et approfondie en collaboration avec les milieux de pratique.

Cependant, la question centrale demeure celle de la légitimité d'ériger la concentration ethnique comme un problème pédagogique, psychosocial ou linguistique. Toute prise de position à cet égard doit s'éloigner des lieux communs fussent-ils portés par les intervenants eux-mêmes et de l'alarmisme souvent dominant dans les médias. Les résultats disponibles sous peu de deux études récentes évaluant l'impact de la concentration ethnique sur la performance scolaire⁶ et l'intégration psychosociale⁷ contribueront à éclairer le débat. Une mise à jour des constats de recherche qui datent déjà de dix ans (Hensler et Beauchesne 1987), sur les relations qui unissent la concentration

6. Lévesque, M. La réussite en français dans le contexte scolaire montréalais, Conseil de la langue française.

7. McAndrew, M., Pagé, M. Vécu scolaire et social des élèves scolarisés dans les écoles secondaire de langue française de l'Île de Montréal (FCAR -- Nouveaux chercheurs, Ministère de l'Éducation du Québec).

ethnique et les usages linguistiques en milieu scolaire s'impose également.⁸

Référence

- Armor, D. 1988. "School Busing: A Time for Change", dans P. Katz et D. Taylor (éd.). *Eliminating Racism*. New York: Plenum Press.
- Berthelot, J. 1991. *Apprendre à vivre ensemble. Immigration, société et éducation*. Éditions Albert Saint-Martin et CEQ.
- Conseil scolaire de l'Île de Montréal. 1993. *Carte de la défavorisation: guide d'accompagnement*. Montréal: Conseil scolaire de l'Île de Montréal.
- Conseil supérieur de l'Éducation. 1993. *Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles*. Avis à la ministre. Montréal: Conseil supérieur de l'Éducation.
- Estinvil, M. 1993. *Population haïtienne dans les écoles de la CEPGM, année scolaire 1992-1993*. Montréal: CEPGM, Service de l'éducation multiculturelle/multiraciale.
- Hawley, W. 1981. *Effective School Desegregation. Equity, Quality, and Feasibility*. Londres: Sage Publications.
- Hensler, H. et Beauchesne. 1987. *L'école française à clientèle pluriethnique de l'Île de Montréal*. Dossiers du Conseil de la langue française, no. 25. Québec: Les publications du Québec.
- McAndrew, M. 1995. "La concentration ethnique dans les écoles de langue française de l'Île de Montréal: que pouvons-nous apprendre de la recherche américaine sur le busing ?". *Éducation canadienne et internationale*.
- McAndrew, M. et M. Ledoux. 1997. *Identification et analyse des facteurs influençant la dynamique de la concentration ethnique dans les écoles de langue française de l'Île de Montréal*. document de travail déposé au MRCI.
- _____. 1995. "La concentration ethnique dans les écoles de langue française de l'Île de Montréal: un portrait statistique". *Cahiers québécois de démographie*, 24.
- _____. 1994. *La concentration ethnique dans les écoles de langue française de l'Île de Montréal: portrait d'ensemble*. document de travail déposé au MRCI.
- McAndrew, M. et F. Lemire. 1996. "Models of Common Schooling and

8. Une recherche sur ce sujet est en cours: McAndrew, M. et Veltman, C., Concentration ethnique et usages linguistiques en milieu scolaire (consortium MRCI, MEQ, Conseil de la langue française et Immigration et Métropoles).

Interethnic Relations: A Comparative Analysis of Policies and Practices in the United States, Israel and Northern Ireland". *Compare*, 26.
Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration. 1990. *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de Politique en matière d'immigration et d'intégration*. Direction des communications. Québec: Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration.